

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 159 Subvention (105.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention annuelle d'objectif relative à l'attribution d'un acompte de 95.000 euros à la subvention 2015, approuvé par la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée, au titre de 2015, à l'association Musée en Herbe 21, rue Hérold 75001 Paris est fixée à 200.000 euros, dont 10.000 au titre du handicap, soit un complément de 105.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20455 / 2015_01781.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle d'objectifs relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 3 : La subvention de fonctionnement sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, au chapitre 65, compte 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO